



VILLE-MARIE
CENTRE-VILLE

Assemblée publique de consultation

805, rue Fullum – Ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul
Modification du Plan d'urbanisme (dossier 1196255014)

Le 29 janvier 2020

Ville-Marie
Montréal 

Localisation: 805, rue Fullum

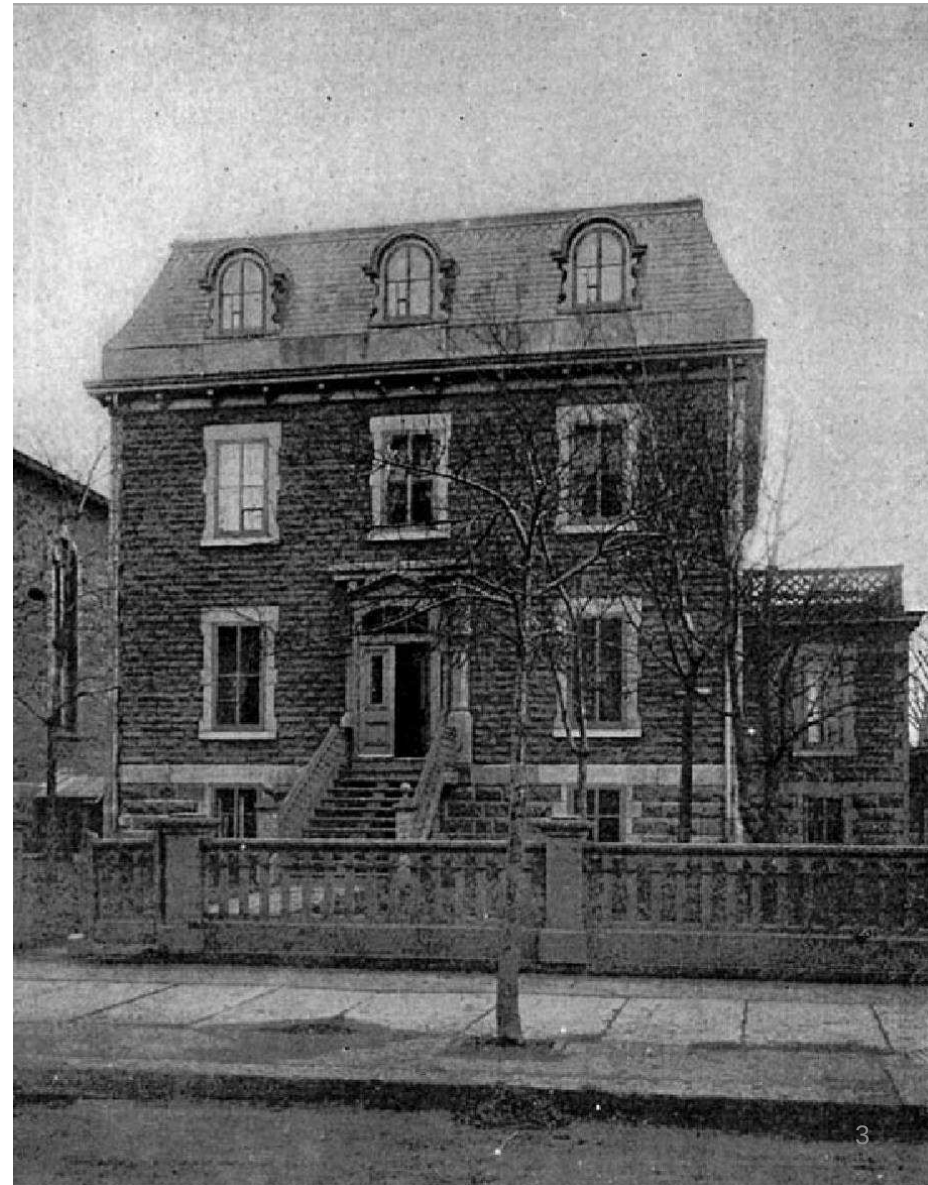
- Dans le cadran sud-est des rues Ste-Catherine et Fullum (lot 5 015 274 du cadastre du Québec)
- Au cœur de l'ancien noyau institutionnel des Sœurs de la Providence



Localisation: 805, rue Fullum

- Construit en 1878 et agrandi en 1906 selon les plans de l'architecte Joseph Venne
- L'immeuble d'intérêt patrimonial

Photo prise vers 1900



Localisation: 805, rue Fullum

- Bâtiment de 3 étages composé :
 - De pierre de taille sur les façades avant
 - De brique sur les façades latérales
 - D'un toit à fausse mansarde en ardoise
- A cessé ses activités en 2006



Façade sur Ste-Catherine



Façade sud (été 2019)



Le projet particulier adopté en 2012

- Restauration et agrandissement du presbytère avec l'ajout d'un volume détaché
- Mêmes proportions que le presbytère (les alignements, la hauteur et les accès privés)
- 30 logements locatifs, dont 6 unités de 3 et 4 chambres



La demande : modification au Plan d'urbanisme

- Au Plan d'urbanisme, l'ancien presbytère:
 - possède l'affectation du sol « *Couvent, monastère et lieu de culte* » au PU
 - se situe dans la catégorie « les lieux de culte » de la liste intitulée « *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle* »
- Afin d'autoriser l'usage résidentiel, le bâtiment doit changer de catégorie de la liste pour s'inscrire à celle des « habitations »

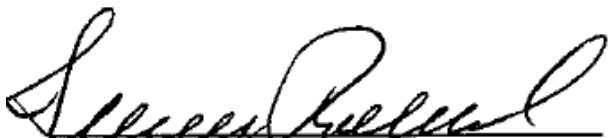
Recommandation

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable.

Comité consultatif d'urbanisme (6 octobre 2011)

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Assurer une restauration dans les règles de l'art pour l'enveloppe du presbytère, ainsi qu'à la réalisation des aménagements paysagers.**
- **Modifier le Plan d'urbanisme au niveau de la liste des bâtiments patrimonial et architectural.**
- **Revoir le traitement du dernier étage et de son parapet afin d'atténuer leur impact.**
- **Présenter le projet en révision architecturale, à une prochaine séance du comité.**



François Robillard
Vice-président



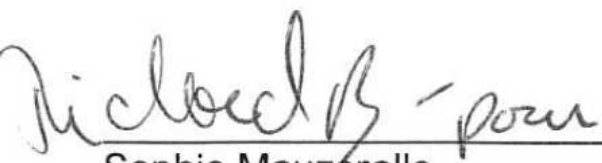
Billy Chérubin
Secrétaire

Comité consultatif d'urbanisme (10 décembre 2019)

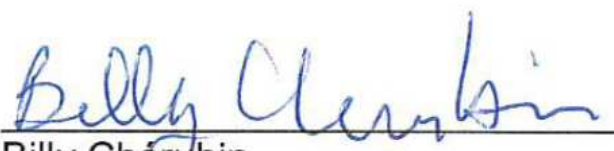
Considérant que : La Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité est favorable à la modification au Plan d'urbanisme.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande à la condition suivante :

- **Un suivi de chantier devra être assuré par un architecte, incluant la remise aux deux semaines d'un rapport d'étapes.**



Sophie Mauzerolle
Présidente



Billy Chérubin
Secrétaire

Conseil d'arrondissement (CA) _résolution CA 19 240588

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 10 décembre 2019

Résolution: CA19 240588

Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les habitations » de cette même liste, pour le bâtiment portant le numéro 2310, rue Sainte-Catherine Est (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Cathy Wong

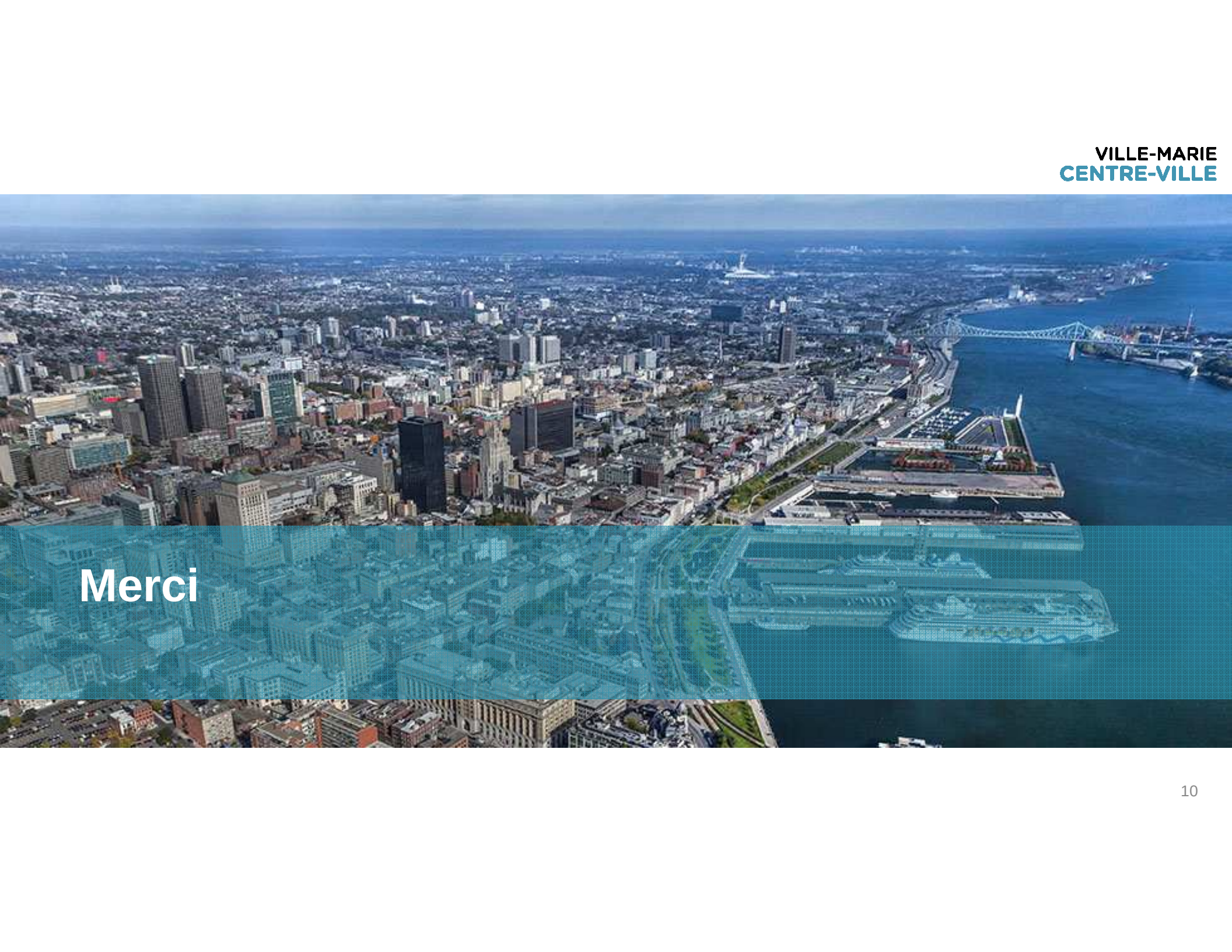
D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), en retirant le bâtiment situé au 805, rue Fullum, lot 5 015 274 (ancien presbytère Saint-Vincent-de-Paul) de la section « les lieux de culte » de la liste « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » incluse à la partie II des documents d'arrondissements du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et en l'intégrant à la section « Les habitations » de cette même liste.

Adoptée à l'unanimité.

40.26.1 1196255014

Domenico ZAMBITO

Secrétaire d'arrondissement

An aerial photograph of Montreal, Canada, showing the dense urban landscape of the city center and the harbor. The image captures a wide view of the city, with numerous skyscrapers and buildings visible. The harbor is filled with water, and a large bridge is visible in the distance. The sky is clear and blue.

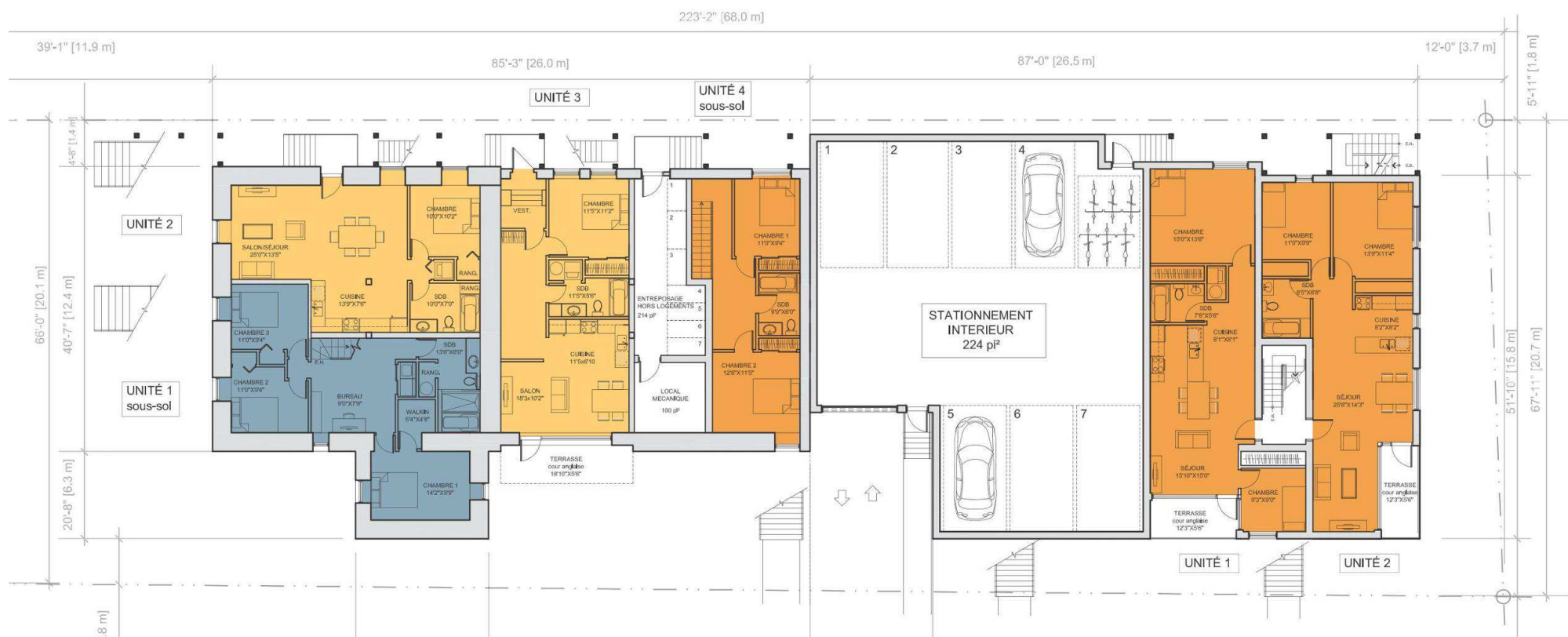
Merci

Élévation rue Fullum

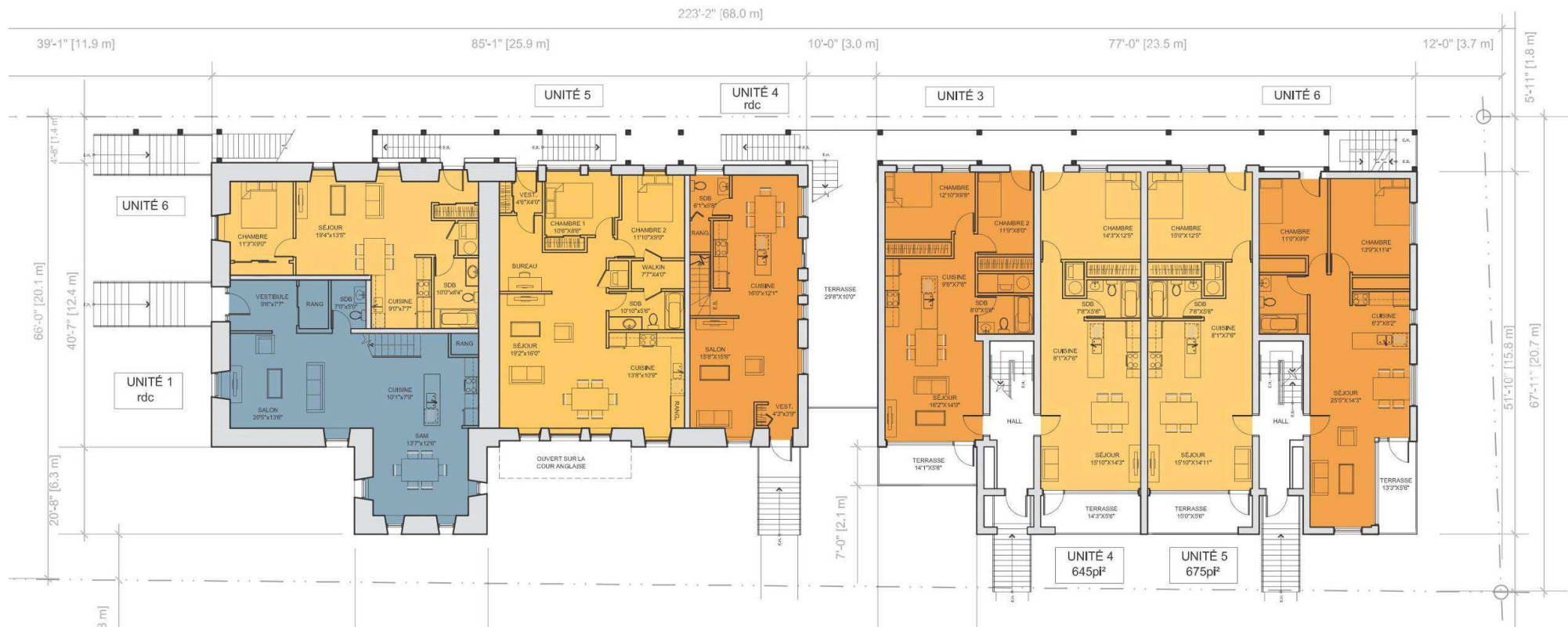


Élévation rue Fullum

Plan du sous-sol



Plan du rez-de-chaussée



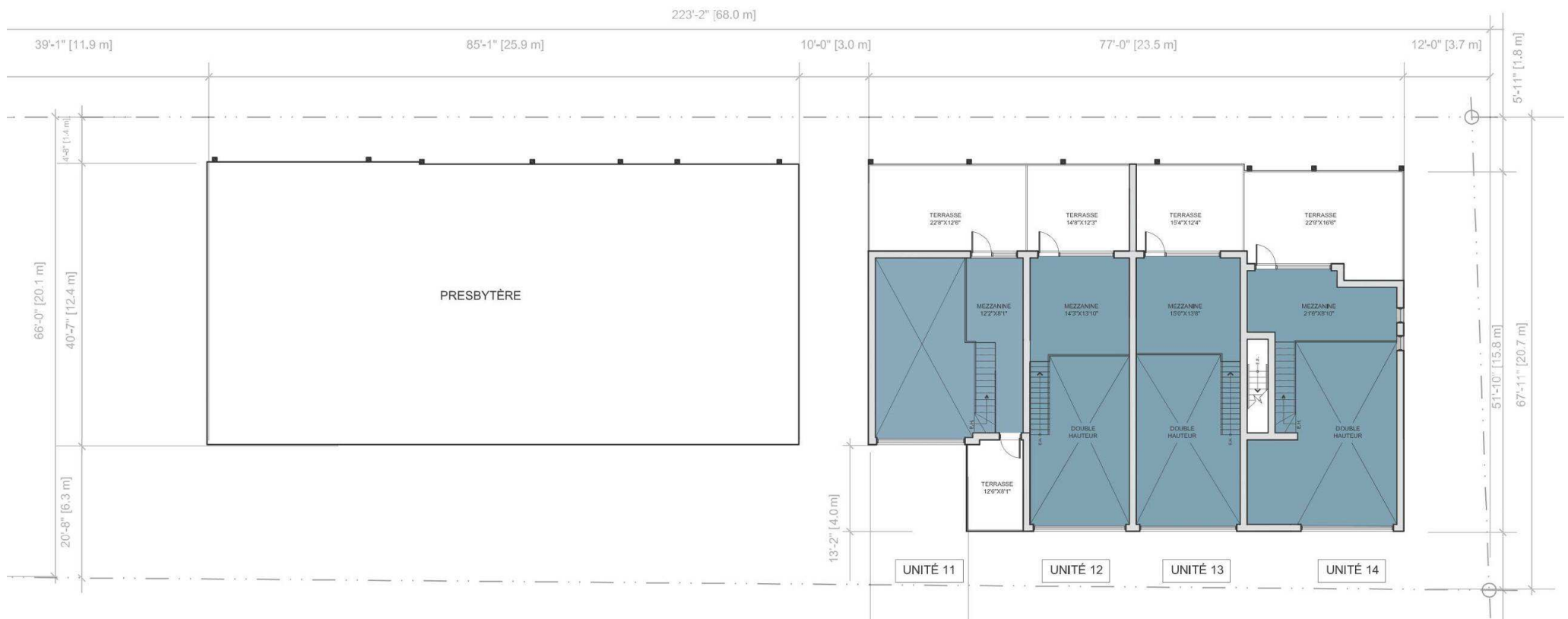
Plan du 2^e étage



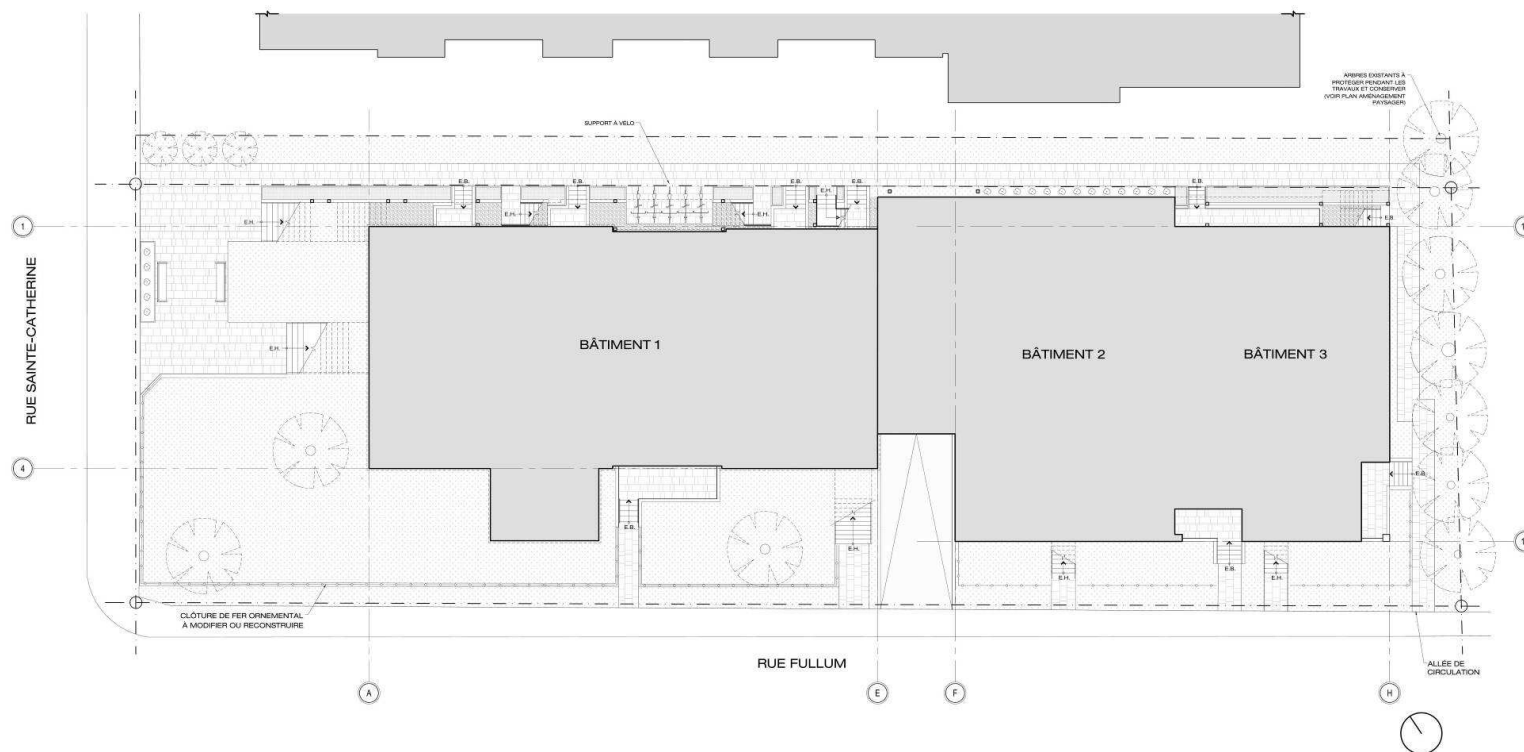
Plan du 3^e étage



Plan du 3^e étage



Aménagement paysager



NOTES

LÉGENDE AMÉNAGEMENT PAYSAGER

2200 p ²	PAVE À MOTIF LINÉAIRE MARQUE: PERMACON MODÈLE: DALLE MELVILLE 60
5500 p ²	PELOUSE EN PLAQUE
95 pi lin.	PLATE BANDE VIVACE ET FALLU NOIR (HOSTA, GRAMINÉES ET ASTILBE)
150 p ²	ROCHE DE RIVIÈRE 1 A 2" DE DIAMÈTRE
350 p ²	ASPHALTE
	HAIE DE CÉDRIS THUYA OCCIDENTALE
	ARBRE EXISTANT
	ARBRE PROPOSÉ ACER RUBRUM
	CLÔTURE EXISTANTE À RESTAURER OU RECONSTRUIRE
	NOUVELLE CLÔTURE DE FER ORNEMENTAL

CLIENT

DÉVELOPPEMENT LEMARCO INC.
2143 SAINT-CATHERINE EST
MONTREAL, QUEBEC, H2K 2H9
T 514-993-3714

ÉMISSIONS

1	DC	POUR PERMIS	2019-11-27